

# Règlement et programme de l'appel à projet de documentation artistique mettant en valeur la réalisation de l'Épicentre-Culturel



# Table des matières

<b>1. Cadre d'intégration</b>	<b>3</b>
<b>1.1 Le contexte municipal</b>	<b>3</b>
1.1.1 La Ville de Laval	3
1.1.2 Sa vision pour 2035	3
1.1.3 Les valeurs municipales en matière de culture	3
<b>1.2 Le contexte du projet</b>	<b>4</b>
1.2.1 La localisation : un pôle de convergence culturelle	4
1.2.2 Le site : l'Épicentre-Culturel	5
<b>1.3 Les enjeux de l'appel</b>	<b>6</b>
1.3.1 Le programme	6
1.3.2 Les types de formes artistiques possibles	6
1.3.3 La description du site	6
1.3.4 La thématique et le public visé	7
1.3.5 La mise en valeur	8
1.3.6 Les modalités d'intervention	8
<b>1.4 Les critères d'admissibilité</b>	<b>9</b>
<b>1.5 L'échéancier</b>	<b>9</b>
<b>1.6 Le budget</b>	<b>10</b>
<b>1.7 Le rôle et la composition du jury</b>	<b>11</b>
1.7.1 La présentation devant jury	11
<b>2. Le dépôt de projet</b>	<b>12</b>
<b>3. Les dispositions d'ordre général</b>	<b>13</b>
<b>3.1 Les clauses de non-conformité</b>	<b>13</b>
<b>3.2 Les droits d'auteur</b>	<b>13</b>
<b>3.3 La clause linguistique</b>	<b>13</b>
<b>3.4 Le consentement</b>	<b>13</b>
<b>3.5 Confidentialité</b>	<b>14</b>
<b>3.6 L'examen des documents</b>	<b>14</b>
<b>3.7 Le statut des finalistes</b>	<b>14</b>
<b>Annexes</b>	<b>15</b>

# 1. Cadre d'intégration

## 1.1 Le contexte municipal

### 1.1.1 La Ville de Laval

Avec une population dépassant les 400 000 personnes, Laval est la 3<sup>e</sup> plus grande ville de la province. C'est également l'une des régions du Québec où la croissance démographique est la plus forte. Laval a beaucoup à offrir. On peut y vivre, y travailler, y investir, s'y divertir. Entièrement insulaire, son vaste territoire bordé de rivières aux berges accessibles est constitué de terres agricoles et regorge de boisés et de parcs, mais aussi de centres urbains, de commerces, d'espaces de culture et de divertissements. Une volonté claire et affirmée de positionner Laval comme une grande ville culturelle s'incarne dans le déploiement accéléré d'infrastructures culturelles innovantes et inspirantes sur l'ensemble du territoire. De plus, par le fourmillement des projets immobiliers, par le dynamisme de sa main-d'œuvre et pour ses quartiers industriels débordants de possibilités, Laval est un incontournable centre d'affaires. C'est précisément sur la base de ces grands principes que la vision stratégique *Laval 2035 : urbaine de nature* a été adoptée.

### 1.1.2 Sa vision pour 2035

« Grande ville moderne, Laval se déploie dans le respect du bien-être de ses citoyens. Son développement urbain s'harmonise avec la conservation et la mise en valeur de ses milieux naturels. À la grandeur de l'île, ses quartiers chaleureux et son centre-ville attrayant composent une mosaïque vivante avec ses rivières, ses bois, ses parcs et ses terres agricoles. Laval est une véritable force urbaine tout en nature<sup>1</sup>. »

### 1.1.3 Les valeurs municipales en matière de culture

« Les Lavallois et Lavalloises n'ont plus besoin de traverser le pont pour avoir accès à une offre culturelle de qualité. » Stéphane Boyer, maire de Laval

Tout au long de l'année, une riche programmation culturelle destinée à tous les âges et à tous les goûts anime le territoire lavallois. Spectacles de danse, de théâtre, contes, arts du cirque, concerts de musique, expositions en arts visuels, parcours en art public, visites guidées ou animées incarnent parfaitement la volonté de la Ville de Laval de créer des milieux de vie dynamiques, humains et inspirants, où les gens peuvent se rassembler, se détendre, découvrir des artistes et redécouvrir leur ville autrement.

<sup>1</sup> Vision stratégique [Laval 2035 : urbaine de nature](#).

## 1.2 Le contexte du projet

### 1.2.1 La localisation : un pôle de convergence culturelle

L'Épicentre-Culturel est situé au cœur du **Pôle culturel Montmorency**. Ce pôle culturel est l'un des quatre secteurs du nouveau centre-ville de Laval, développé dans un quartier névralgique où se croisent quotidiennement plusieurs milliers de personnes résidentes, étudiantes, créatrices, travailleuses et visiteuses. Bordé par l'autoroute 15 à l'ouest, le boulevard du Souvenir au nord, le site du Collège Montmorency à l'est et le boulevard de la Concorde au sud, le secteur compte dans sa superficie de 1 km<sup>2</sup> la station de métro Montmorency, un important réseau de transport collectif ainsi qu'un ensemble d'institutions culturelles et d'enseignement : le Collège Montmorency, les campus de l'Université de Montréal et de l'Université du Québec à Montréal, le Collège Letendre, la Maison des arts de Laval, la salle André-Mathieu et la Place Bell.

Ce pôle culturel sera en constante transformation pour les 15 à 20 prochaines années; plusieurs projets immobiliers privés sont en planification et en construction sur des sites stratégiques. Le développement du pôle est guidé par une vision culturelle intitulée *Métamorphoses créatives* qui est portée conjointement par la Ville de Laval et les acteurs et actrices du milieu. Cette vision place les arts, la culture ainsi que l'architecture et le design au cœur de ces transformations et du milieu de vie en développement.

L'Épicentre-Culturel, localisé au coin de la rue Jacques-Tétreault et du boulevard de l'Avenir, est une initiative ambitieuse qui s'inscrit dans un environnement urbain en plein développement. Sa localisation stratégique, au cœur du centre-ville de Laval, contribuera à la revitalisation de ce secteur tout en renforçant l'accès à la culture pour les Lavallois et Lavalloises ainsi que les personnes visiteuses.

L'Épicentre-Culturel s'érige, en effet, au cœur du centre névralgique culturel du territoire lavallois où converge :

- Plusieurs institutions d'enseignement où affluent chaque jour 20 000 étudiantes et étudiants;
- La station de métro Montmorency ainsi que la gare d'autobus où transitent quotidiennement des dizaines de milliers de personnes.



Image 2 – L'Épicentre-Culturel, au cœur du centre-ville de Laval

## 1.2.2 Le site : l'Épicentre-Culturel

L'[Épicentre-Culturel](#) se présente comme un lieu phare, innovant, accessible et durable qui sera un véritable moteur culturel pour les Lavalloises et Lavallois, en harmonie avec son environnement urbain et les réseaux existants. Avec ses 24 000 m<sup>2</sup>, il regroupe sous un même toit la bibliothèque centrale Anne-Marie-Alonzo et le centre de création artistique professionnelle Lysane-Gendron. Une première au Canada!

### **La bibliothèque centrale Anne-Marie-Alonzo : un lieu de partage et d'innovation**

La bibliothèque centrale Anne-Marie-Alonzo sera un lieu vivant, conçu pour apprendre, partager et innover. Elle fait partie du plan directeur des Bibliothèques de Laval qui oriente la prise de décision en matière de renouvellement des infrastructures. Cette bibliothèque offrira :

- Des espaces pour l'expérimentation, l'apprentissage, la médiation, le loisir, la création et le travail;
- une collection estimée à 200 000 documents (livres, contenus audiovisuels, etc.), qui s'ajoutera à l'offre actuelle du réseau des bibliothèques de Laval;
- des espaces communautaires, une ludothèque, des espaces de jeux vidéo et des espaces technologiques.

Cette bibliothèque se veut un lieu d'innovation et d'inclusion, où l'art occupe une place centrale. En plus d'être un lieu pour se divertir, se détendre, lire, profiter du silence du salon de lecture et faire des recherches, elle comprendra des installations pensées pour favoriser une expérience enrichissante et diversifiée. Les espaces seront multifonctionnels, adaptés tant au travail qu'à la création, à la médiation ou encore à l'apprentissage. Un espace dédié permettra le déploiement d'expositions de niveau professionnel, tandis qu'un auditorium moderne, avec une capacité de plus de 200 places, offrira des conférences, des prestations culturelles ou des projections. En créant un environnement propice à l'appropriation des connaissances et à la découverte des cultures, la bibliothèque centrale sera également un lieu d'épanouissement personnel, stimulant le plaisir de la création et de l'apprentissage tout au long de la vie. Elle jouera un rôle clé dans le développement culturel et éducatif de la communauté lavalloise.

### **Le centre de création artistique professionnelle Lysane-Gendron : un lieu pour nourrir la créativité**

Le centre de création artistique professionnelle Lysane-Gendron géré par le Regroupement d'organismes culturels et d'artistes lavallois ([ROCAL](#)) sera un pilier de la scène artistique lavalloise. Conçu pour soutenir la créativité professionnelle, il offrira des installations modernes dédiées à la création, incluant des espaces tels que des laboratoires numériques de pointe, des studios de création polyvalents pour les arts de la scène, des espaces de travail collaboratifs, des ateliers multifonctionnels, des résidences d'artistes, un espace événementiel, des espaces de médiation ouverts à la communauté et un espace d'exposition pour l'art actuel occupé par [Verticale](#) – centre d'artistes. Les créateurs et créatrices pourront expérimenter, collaborer et développer leurs projets dans un environnement stimulant.

L'Épicentre-Culturel complète l'offre artistique et culturelle de Laval en créant un lieu de rencontre entre les artistes, les créateurs et le public. Elle enrichira l'expérience culturelle lavalloise en favorisant la collaboration, l'innovation et la diffusion de la culture sous toutes ses formes. Ce projet contribuera ainsi à l'épanouissement de la vie culturelle de la ville et à son rayonnement sur la scène régionale et au-delà.

## 1.3 Les enjeux de l'appel

### 1.3.1 Le programme

Cet appel à projet de documentation artistique vise à faire de la réalisation de l'Épicentre-Culturel un **espace commun de récit**, où artistes, citoyens et citoyennes ainsi que toute autre personne curieuse contribuent à une documentation artistique collective et sensible. Il vise ultimement à conserver une trace des multiples changements de ce milieu de vie en développement.

L'objectif est de créer une **mémoire vivante** de cette transformation, un récit aux voix multiples constitué des :

- regards des personnes impliquées ou simplement de passage;
- observations sensibles du lieu en mouvement;
- traces des échanges, des gestes, des savoir-faire;
- récits intimes, voix collectives, imaginaires partagés.

### 1.3.2 Les types de formes artistiques possibles

Toutes les formes artistiques sont bienvenues et doivent favoriser **la participation par le biais de diverses activités de médiation ou de cocréation**, notamment :

- photographies prises au fil du quotidien;
- dessins, croquis, schémas ou cartographies sensibles;
- récits, anecdotes, histoires en lien avec le lieu;
- enregistrements audio (voix, ambiances, témoignages, sons du chantier);
- vidéos courtes ou capsules documentaires réalisées avec un téléphone;
- collectes d'objets, fragments, matériaux ou archives personnelles;
- ateliers participatifs, micro-performances, conversations dessinées;
- tout format hybride, inventif et accessible.

### 1.3.3 La description du site

Dimensions du site : 10 000 m<sup>2</sup>

Dimensions du bâtiment : 24 000 m<sup>2</sup> (4 étages + 2 sous-sols)

Dimensions de la bibliothèque centrale : 7 000 m<sup>2</sup>

Le concept architectural développé par le consortium Montoni et les architectes Atelier TAG & NEUF engage un dialogue percutant avec la ville à travers une stratégie de composition qui mise sur une grande transparence spatiale et met en vitrine la riche programmation culturelle du lieu. L'architecture devient un dispositif optique pour faire rayonner l'art et la culture sous toutes ses formes. Ses façades sur rues offrent des vis-à-vis fédérateurs. Toile de fond d'un vivre ensemble foisonnant, sa perméabilité est contagieuse et invite à une vie citoyenne inclusive et participative: un lieu incontournable d'effervescence citoyenne et artistique.

Orienté sur le bien-être des citoyens et citoyennes, l'Épicentre-Culturel se positionne comme un paysage architecturé intérieur-extérieur. Le concept de l'Épicentre-Culturel se distingue par sa clarté

et son organisation visuelle, mettant en lumière les principaux éléments à travers une géométrie et une matérialité unique. Sous forme de grands tambours de bois, l'architecture guide les usagers et usagères à travers une promenade paysagère intérieure offrant une grande diversité d'espaces appropriables. Ces grands monolithes lambrissés incarnent la double identité de l'institution avec des **volumes concaves pour la bibliothèque centrale** et des **tambours convexes pour le centre de création**, délimitant des espaces propices aux rassemblements informels.

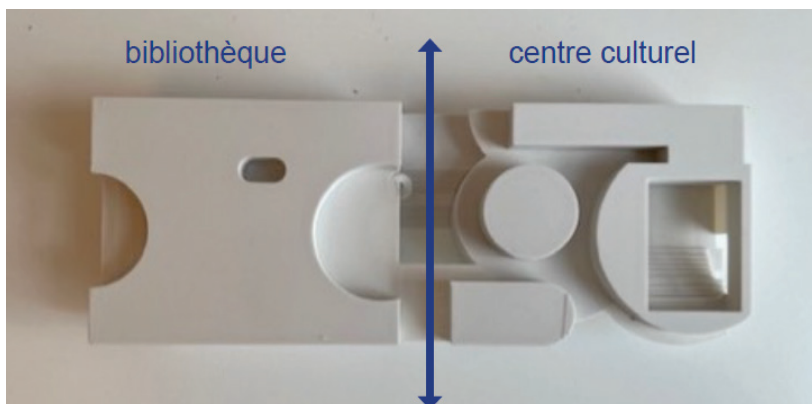


Image 3 – Concept architectural – Montoni – Atelier TAG & NEUF

Le concept d'aménagement reprend le vocabulaire développé pour le programme architectural. Délimitée par des tambours extérieurs au pavage distinctif, l'agora, empreinte de nature, est propice à la détente, à la contemplation et aux interactions sociales, en plus de permettre le déploiement d'une offre culturelle hors les murs.



Image 4 – Concept d'aménagement – Projet paysage en collaboration Montoni – Atelier TAG & NEUF

#### 1.3.4 La thématique et le public visé

En plus de faire appel à une pluralité de voix, la documentation artistique doit être accessible à un large éventail d'usagers et usagères, y compris les familles, les jeunes et les personnes âgées issues de divers horizons sociaux et culturels. Il serait souhaitable d'y retrouver plusieurs niveaux de lecture, de sorte qu'on puisse la découvrir sous différentes facettes.

Elle devra s'inspirer à la fois des thématiques et des valeurs de l'Épicentre-Culturel tout en s'harmonisant avec l'environnement du quartier. Les thématiques et valeurs promues de l'Épicentre-

Culturel sont : le sens de la communauté, l'inclusion, la collaboration, l'innovation, l'apprentissage et la participation citoyenne.

### 1.3.5 La mise en valeur

La documentation artistique fera l'objet d'une mise en valeur lors de l'ouverture de la bibliothèque centrale Anne-Marie-Alonzo et du centre de création artistique professionnelle Lysane-Gendron prévue à l'automne 2027. Elle pourrait prendre la forme notamment :

- D'exposition participative;
- De publication ou édition numérique;
- D'installation audiovisuelle;
- De parcours sensible dans le nouveau bâtiment;
- D'archives consultables au sein de la bibliothèque.

Le projet bénéficiera ainsi d'une pérennité dans le temps et pourra être vu, diffusé, consulté selon la forme au-delà de l'ouverture inaugurale de l'Épicentre-Culturel. Les modalités finales de mise en valeur seront coordonnées avec le projet lauréat et la Ville de Laval.

Le jury exige qu'une **portion importante** du budget soit consacrée à des démarches de médiation, de participation ou de cocréation pour mettre le projet en relation avec les citoyens et citoyennes, les usagers et usagères et le public.

### 1.3.6 Les modalités d'intervention

Temporalité – La documentation artistique incluant les activités de médiation devra se dérouler minimalement de juillet 2026 à décembre 2027 avec la possibilité que le projet se poursuive au-delà selon la forme de mise en valeur proposée.

Site : Inaccessibilité au chantier (pour des conditions de sécurité).

Espace : L'artiste doit prévoir un espace de production et ses équipements pour les enregistrements, les ateliers participatifs, s'il y a lieu.

Conservation et entretien : Le choix des matériaux et le traitement (s'il y a lieu) qui leur est accordé doivent tenir compte des exigences de pérennité. Il importe de favoriser l'utilisation de matériaux durables et adaptés à une exposition extérieure prolongée (s'il y a lieu).

Règlementation: La documentation artistique devra être conforme aux normes de sécurité applicables aux espaces publics (s'il y a lieu) et ne doit pas présenter de risque pour la santé.

Approvisionnement : L'artiste doit, dans la mesure du possible, favoriser l'approvisionnement local et responsable, contribuant ainsi à l'économie du Québec et de ses régions, au bénéfice de toute la collectivité.

Critères d'exclusion : Les projets de nature commerciale, politique, religieuse, idéologique ainsi que les contenus à caractère raciste, haineux, violent, obscène, sexiste ou véhiculant des contenus de nature offensante seront automatiquement exclus de l'appel.

## 1.4 Les critères d'admissibilité

**Tout artiste professionnel ou collectif d'artistes professionnels ayant la citoyenneté canadienne ou le statut d'immigrant reçu et résidant au Québec depuis au moins un an<sup>2</sup>.**

Pour être admissible, l'artiste doit avoir le statut d'artiste professionnel au sens de la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène et sur leur contrat avec les diffuseurs (RLRQ, chapitre S-32.1).

Ainsi, la Ville considère que la personne créatrice a le statut d'artiste professionnel lorsqu'elle satisfait aux conditions suivantes :

- Elle se déclare artiste professionnelle;
- Elle crée des œuvres pour son propre compte;
- Ses œuvres sont exposées, produites, publiées, représentées en public dans des lieux professionnels reconnus;
- Elle a reçu de ses pairs des témoignages de reconnaissance, comme professionnelle, par une mention d'honneur, une récompense, un prix, une bourse, une nomination à un jury, la sélection à une foire ou tout autre moyen de même nature.

**Tout organisme culturel ayant un statut professionnel** admis au registre municipal en vertu de la Politique d'admissibilité au soutien municipal et œuvrant dans l'un des champs disciplinaires suivant : arts visuels et médiatiques; métiers d'art; musique et chant; danse; théâtre; arts littéraires; cinéma; arts du cirque; culture scientifique; histoire et patrimoine.

On entend par « organisme culturel professionnel » tout organisme qui fait appel à des artistes, des interprètes, des écrivains et des écrivaines de profession, des concepteurs et des conceptrices ou des personnes intervenantes en culture reconnues par les pairs qui ont un rythme soutenu d'activités. Leur administration est assurée par un personnel qualifié et doté d'une structure organisationnelle permanente.

## 1.5 L'échéancier

Invitation à l'appel	Février 2026
Rencontre d'information	18 mars 2026
Dépôt des projets	30 avril 2026
Sélection	Mai 2026
Réalisation de la démarche de documentation (15 à 18 mois)	Juillet 2026 à décembre 2027
Lancement-prestation-inauguration	Automne 2027

**NOTE :** Outre la date de limite du dépôt des candidatures, le calendrier est sujet à modifications.

<sup>2</sup> Une preuve de citoyenneté, une carte de résident permanent ou une preuve de résidence au Québec peuvent être exigées.

## 1.6 Le budget

Le budget de réalisation est de **78 000 \$ taxes incluses** et il comprend :

- les honoraires et les droits d’auteur de l’artiste;
- les honoraires des professionnels dont le travail est requis pour la conception et la production de la documentation artistique;
- les frais relatifs à la participation aux rencontres de coordination;
- le coût des matériaux et des services (les matériaux, la main-d’œuvre et les accessoires) requis pour la conception et la production de la documentation;
- les frais de coordination relatifs à la conception et à la production de la documentation;
- les frais relatifs à la préparation et à la réalisation des activités de médiation. Pour rappel, celles-ci doivent représenter une portion importante du projet;
- les dépenses relatives aux déplacements et aux frais de messagerie;
- un budget d’imprévus d’au moins 10 %;
- une assurance responsabilité civile de 1 M\$ pour la durée du projet;
- les frais d’élaboration du dossier complet de documentation comprenant des plans (s’il y a lieu) et des photographies des différentes étapes de conception pour des fins non commerciales.

La Ville prend en charge :

- la coordination avec les partenaires du projet;
- la mise en valeur de la documentation;
- les autorisations municipales nécessaires au projet (s’il y a lieu);
- les coûts liés à l’entretien normal (s’il y a lieu).

## 1.7 Le rôle et la composition du jury

Le jury est mis sur pied spécialement pour l'appel. Son rôle consiste à choisir, puis à recommander le projet lauréat. Il utilise les critères de sélection suivants comme outils d'évaluation des candidatures :

- La compréhension du programme;
- La capacité à rendre compte de manière sensible du contexte;
- L'originalité du regard;
- La singularité de la démarche de médiation;
- Le respect de la thématique et des publics visés;
- Un intérêt et une expérience dans la réalisation d'activité de médiation artistique;
- Le respect des contraintes budgétaires, logistiques et techniques;
- La capacité démontrée par l'artiste ou l'organisme à réaliser le projet;
- La connaissance du milieu lavallois.

Le jury se compose comme suit :

1. Une représentante de la Division art et patrimoine de la Ville de Laval;
2. Une représentante de la Division diffusion culturelle et événements de la Ville de Laval;
3. Une représentante de la Division des bibliothèques de la Ville de Laval;
4. Un représentant du regroupement d'organismes culturels et d'artistes lavallois;
5. Un représentant d'un organisme.

Des observatrices et observateurs non-votants peuvent également être invités à assister au jury.

### 1.7.1 La présentation devant jury

Le jury **pourrait** choisir d'inviter jusqu'à un maximum de trois projets sélectionnés à faire une présentation de leur projet devant le comité. Chaque projet disposera d'une période de 45 minutes pour la présentation de son projet en un premier segment de 30 minutes pour présenter le projet et d'un autre de 15 minutes pour la période de questions.

## 2. Le dépôt du projet

L'appel à projet doit inclure les éléments suivants :

- Une description de la démarche, du projet, de la médiation proposée et des retombées envisagées (5 pages maximum);
- Une méthodologie de documentation;
- Un calendrier des livrables;
- Un portfolio;
- Une courte biographie ou description de l'organisme;
- Un budget détaillé.

**Toute candidature reçue après les délais de dépôt prescrits sera automatiquement exclue du concours.**

Critères de recevabilité et modalités d'envoi :

Pour soumettre votre appel à projet, veuillez nous envoyer un seul document, en format PDF, identifié comme suit : nom\_prenom\_Appel Épicentre-Culturel.pdf (sans accent ni espace).

Nous vous prions de transmettre vos documents à la Ville de Laval par courriel ou via WeTransfer au plus tard le **30 avril 2026 à midi**, à l'adresse suivante : **artpublic@laval.ca**

Pour toute question en lien avec l'appel, veuillez écrire à artpublic@laval.ca en prenant soin d'inscrire « Question Appel Épicentre-Culturel » dans l'objet de leur courriel.

Une séance d'information virtuelle aura lieu le **18 mars 2026 à midi**. Pour participer, merci de vous connecter sur Teams via cet [hyperlien](#).

# 3. Les dispositions d'ordre général

## 3.1 Les clauses de non-conformité

L'une ou l'autre des situations suivantes peut entraîner le rejet d'un projet :

- L'absence de l'un ou l'autre des documents requis dans le dossier d'appel à projet;
- Le non-respect de toute autre condition indiquée comme étant essentielle dans les instructions remises aux artistes ou organismes, notamment l'omission ou le non-respect d'une exigence relative aux éléments qui composent le dossier d'appel à projet.

## 3.2 Les droits d'auteur

Chaque artiste ou organisme accepte, par le dépôt de son projet, de réserver son concept à la Ville de Laval et de ne pas permettre d'en faire quelque adaptation que ce soit aux fins d'un autre projet, jusqu'à la sélection du lauréat ou de la lauréate.

Tous documents, toutes prestations et tous travaux, peu importe leurs formes ou supports, produits ou réalisés par l'artiste ou l'organisme ayant conçu le projet lauréat dans le cadre du présent appel demeureront la propriété entière et exclusive de la Ville, qui pourra en disposer selon son gré si le contrat de réalisation du projet est confié à cet artiste.

Le lauréat ou la lauréate dont le projet est retenu garantit à la Ville qu'il détient tous les droits lui permettant d'accorder cette cession. Il se porte garant également, en faveur de la Ville, contre tout recours, poursuite, réclamation ou demande de la part de toute personne qui contredirait une telle garantie ou les représentations qui s'y trouvent.

## 3.3 La clause linguistique

La rédaction de toute communication dans le cadre de cet appel doit être effectuée en français. Il en est de même pour tous les documents qui sont exigés pour le dépôt de projet et la présentation devant jury, le cas échéant.

## 3.4 Le consentement

En conformité avec la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Lois refondues du Québec, chapitre A-2.1), toute personne physique ou morale qui présente projet consent, de ce fait, à ce que les renseignements suivants puissent être divulgués :

- Son nom, que son projet soit retenu ou non;

- Si son projet était jugé non conforme, son nom, avec mention du fait que son projet a été jugé non conforme, accompagné des éléments de non-conformité.

La Ville de Laval pourra donc, si elle le juge opportun, donner accès à de tels renseignements à quiconque en fait la demande en vertu des dispositions de la Loi.

### **3.5 Confidentialité**

Chaque artiste ou organisme doit considérer comme strictement confidentiel le contenu des études effectuées dans le cadre de cet appel et ne doit, sans accord écrit préalable, communiquer ou divulguer à des tiers les renseignements globaux ou partiels.

Les membres du personnel de la Ville de Laval de même que les membres du jury sont tenus à la confidentialité durant tout le déroulement de l'appel à projet.

### **3.6 L'examen des documents**

En acceptant l'invitation à participer à l'appel à projet, chaque artiste ou organisme reconnaît avoir pris connaissance de toutes les exigences du règlement et programme et il en accepte toutes les clauses, charges et conditions. La Ville de Laval se réserve le droit d'apporter des modifications, sous forme d'addenda, aux documents. Les modifications deviennent partie intégrante des documents de l'appel à projet et sont transmises par écrit aux artiste et organismes.

### **3.7 Le statut des finalistes**

- Si l'artiste est une personne morale, l'autorisation doit être attestée d'une copie de la résolution de la personne morale à cet effet.
- S'il s'agit d'un collectif, chacun des membres doit signer le contrat et tout autre document représentant les intérêts du collectif ou du maître d'ouvrage.

# Annexes

# Localisation

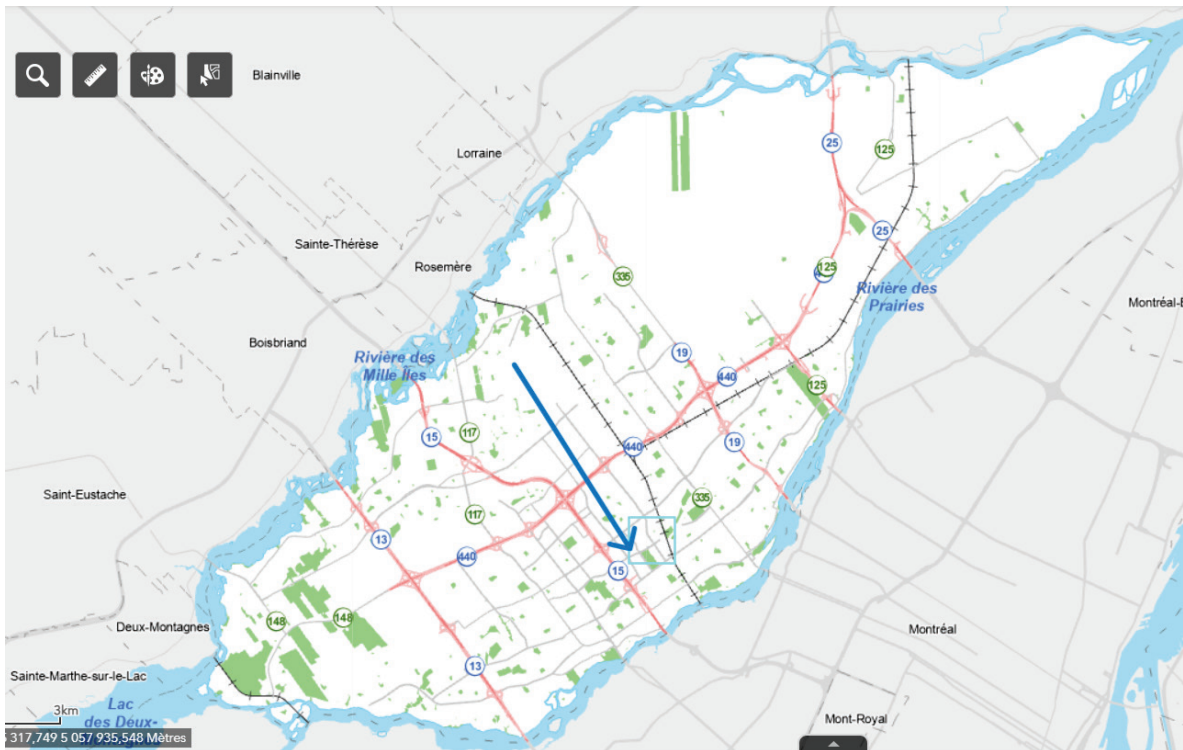


Image 5 – Localisation géographique de l'Épicentre-Culturel

# Perspectives



Image 6 – Épicentre-Culturel – Atrium – rez-de-chaussée



Image 7 – Épicentre-Culturel – Centre de création artistique professionnelle Lysane-Gendron – rez-de-chaussée



Image 8 – Bibliothèque centrale Anne-Marie-Alonzo – Collections ados – 2<sup>e</sup> étage



Image 9 – Centre de création artistique professionnelle Lysane-Gendron – ateliers et studios – 4<sup>e</sup> étage



Image 10 – Bibliothèque centrale Anne-Marie-Alonzo – Collections littéraires – 3<sup>e</sup> étage



Image 11 – Épicentre-Culturel – Toiture végétalisée et accessible – 5<sup>e</sup> étage